

Procès-verbal du conseil municipal public du 26 octobre 2018

Présents : *Pili Agnès, Vasseur Claude, Heinrich Sandra, Martinez Antoine, Pérez Anne, Lagarde Philippe, Kleykens Laetitia, Hernandez Nicolas, Vautrin Jean, Ailloud Josette, Lavabre Cédric.*

Absents : *Rodrigues Aline, Guilloteau Sébastien, Rossel Guillaume.*

Délégation de signature au maire Autoriser monsieur le maire à établir et signer le PV de mise à disposition des biens mobiliers et immobiliers dans le cadre du transfert de compétence assainissement à la CCGPSL.- *Délibération adoptée à l'unanimité*

Transfert des résultats du budget assainissement à la CCGPSL

Compte tenu de la reprise des résultats d'investissement et de fonctionnement du budget assainissement du 1^{er} janvier 2018 dans le budget communal M14 en 2018 il est proposé le reversement de l'excédent d'investissement de 16 848,45€ à la CCGPSL et du reversement de 80 % de l'excédent de fonctionnement soit 136 522,44 €. Ainsi que de maintenir le reliquat de l'excédent de fonctionnement s'élevant à 34 130,61 € dans la comptabilité M 14 de la commune. Les crédits nécessaires à la réalisation du transfert des résultats susvisés sont inscrits par décision modificative de la commune.

Le conseil municipal autorise le maire à signer tous documents nécessaires exécution de la présente délibération.-*Délibération adoptée à l'unanimité*

Adoption du rapport de la commission d'évaluation des transferts de charge

Le transfert de la crèche de Valfaunès implique un transfert de charges des communes concernées à la CCGPSL en respectant le principe de neutralité budgétaire. L'évaluation de ces transferts a été examiné lors de la séance de 17 septembre 2018. Au cours de cette réunion le Président de la commission a présenté le projet de rapport d'évaluation des charges transférées qui a été débattu et approuvé par la commission à l'unanimité des membres présents. Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir approuver le rapport de la commission locale d'évaluation des transferts de charges.-*Délibération adoptée à l'unanimité*

Recrutement d'agents recenseurs.

Recrutement en qualité d'agents recenseurs du 17 janvier 2019 au 16 février 2019 Mesdames Nathalie Duverdier et Charline Pagan pour accomplir le recensement de la population demandé par l'État.-*Délibération adoptée à l'unanimité*

Indemnité annuelle 2017 du percepteur.

Le percepteur nous demande de lui verser une indemnité de conseil pour l'année 2017 de 407,39 euros. Le conseil municipal doit se prononcer sur le bien-fondé de cette demande.-*Délibération refusée par 8 voix contre, 2 abstentions (Jean Vautrin et Antoine Martinez) et une voix pour Sandra Heinrich*

Installation de la commission extramunicipale « village fleuri »

Monsieur le Maire propose les noms suivants pour faire partie de la commission

Eddy SAMSONOFF, Regis DOMERGUE, Sylviane GUILLEM, Dorrit SEEST, Jordan BENOIT , Seguedine HAMMEL, Roxane GAUDRY, Fabien MALBY, Michèle ROGERRO, Corinne ROUSSEL, Laurent HANDCHUMASHER, Agnès PILI, Guillaume Rossel, Laetitia Kleykens-

Délibération adoptée à l'unanimité